



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

**Le 28 novembre 2022 à 19h30**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 33

AVAIENT DONNE POUVOIR : 2

ABSENTS : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise POIRRIER

### PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND, Mme Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabeth LESSERTEUR, Madame Anne LAPORTE, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI,

### ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD

Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY



## ORDRE DU JOUR

### ***URBANISME & AMÉNAGEMENT***

1° INCORPORATION DE LA PARCELLE NON BÂTIE CADASTRÉE SECTION BWN"175 SITUÉE GRANDE SENTE DES PETITS-HAUMONTS À TRIEL-SUR-SEINE, PRÉSUMÉE VACANTE ET SANS MAÎTRE, DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

2° RÉTROCESSION PAR LA SAFER AU PROFIT DE LA VILLE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AN2O5, B1292, B1411, BW292, BW314 ET B98O

3° CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR CÉDRIC BEURAIN

4° VERSEMENT D'UNE SURCHARGE FONCIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE IMMOBILIERE I3F (PROGRAMME LES RAIMONDS)

### ***FINANCES***

5° DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET VILLE N°2

6° AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE 1ER SEMESTRE 2023

7° AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE AU CCAS SUR SA SUBVENTION 2023

8° ADMISSIONS EN NON-VALEUR

### ***AFFAIRES GÉNÉRALES***

9° DECISION SUR LE MAINTIEN À SON POSTE DE MADAME BERENGERE VOILLOT, CINQUIEME ADJOINTE AU MAIRE

10° DECISION SUR LE MAINTIEN À SON POSTE DE MADAME VALERIE LENORMAND, NEUVIEME ADJOINTE AU MAIRE

### ***RESSOURCES HUMAINES***

11 FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DES AGENTS COORDONNATEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

### ***AFFAIRES GÉNÉRALES***

12 INSCRIPTION D'UNE DELIBERATION RESTREIGNANT LA DELEGATION DU MAIRE À L'ORDRE DU JOUR D'UN PROCHAIN CONSEIL



**DÉLIBÉRATION N° 20221128DEL01- INCORPORATION DE LA PARCELLE NON BATIE CADASTRÉE SECTION BW N°175 SITUÉE GRANDE SENTE DES PETITS-HAUMONTS À TRIEL-SUR-SEINE, PRÉSUMÉE VACANTE ET SANS MAÎTRE, DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : D'INCORPORER** la parcelle non bâtie cadastrée section BW n°175 située grande sente des Petits-Haumonts, d'une superficie totale de 306 m<sup>2</sup>, dans le domaine privé de la commune. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte afférent à cette incorporation.




**DELIBERATION N° 20221128DEL02 URBANISME – RETROCESSION PAR LA SAFER AU PROFIT DE LA VILLE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AN205, B1292, B1411, BW292, BW314 ET B980**

DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>: D'ABROGER** la délibération n° 20210703DEL04 en date du 7 juillet 2021 et la remplacer par les dispositions ci-après.

**ARTICLE 2 : D'ACQUERIR** par rétrocession les parcelles cadastrées section AN205, B1292, B1411, BW292, BW314 situées sur la commune de Triel-sur-Seine aux lieux-dits « Les Marais, Les Mareilles, Les Hauts-Echenets, les Hauts-Haumonts » et la parcelle cadastrée section B980 sur la commune de Vaux-sur-Seine au lieu-dit « l'Hautil », d'une superficie totale de 7098 m<sup>2</sup>, au prix de vente de 9 308 euros, en sus les frais d'agence à hauteur de 1000 euros et les frais supportés par la SAFER à hauteur de 1436.96 euros, soit un prix total de 12 926.90 euros. Les frais notariés ne sont pas inclus dans le prix de rétrocession et seront à la charge de la commune.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié authentique, ainsi que tout document se rapportant à cette acquisition.



**DÉLIBÉRATION N°20221128DEL03 URBANISME – CESSION A TITRE ONEREUX PAR LA VILLE AU PROFIT DE MONSIEUR CEDRIC BEURAIN D'UNE EMPRISE DE TERRAIN ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL 750**

DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>: D'ACQUERIR** une emprise de terrain d'une superficie de 32 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section AL 750 située sente dite des Fossés sur la commune de Triel-sur-Seine, au prix de vente de 2000 euros. Les frais notariés ne sont pas inclus dans le prix de cession et seront à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié authentique, ainsi que tout document se rapportant à cette acquisition.

